

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Letko Brosseau Fonds RER d'obligations que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Letko, Brosseau & Associés Inc. au 1-800-307-8557, info.fonds@lba.ca, ou visitez le www.lba.ca/fr/fonds-mutuels/.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	LOBNI	Gestionnaire du fonds :	Letko, Brosseau & Associés Inc.
Date de création de la série :	15 mai 2026*	Gestionnaire de portefeuille :	Letko, Brosseau & Associés Inc.
Valeur totale du fonds au 30 avril 2026 :	67 996 273 \$	Distributions :	Distribue généralement le revenu net, le cas échéant, mensuellement, et les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, annuellement en décembre.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,05%	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (subséquent)

* À compter du 30 novembre 2004 jusqu'à la date de lancement de la série, le fonds a été distribué conformément à une dispense de l'obligation de prospectus.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié d'obligations. Le fonds se compose principalement d'obligations d'État et de sociétés canadiennes réparties entre divers émetteurs, régions économiques, secteurs et dates d'échéance. Les placements dans les titres d'émetteurs étrangers ne devraient généralement pas excéder 20% de la valeur liquidative du fonds.

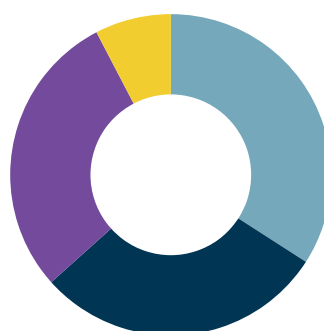
Le tableau et les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2026)

Titres	% de la valeur liquidative nette
PSP CAPITAL 4.15% DU 01-JUN-2033	6,4%
ONTARIO 2.7% DU 02-JUN-2029	6,0%
MANITOBA 3.7% DU 02-JUN-2035	5,0%
MANITOBA 2.75% DU 02-JUN-2029	3,7%
ONTARIO TEACHER'S FIN 4.45% DU 02-JUN-2032	3,4%
PSP CAPITAL 2.6% DU 01-MAR-2032	3,4%
ONTARIO 3.65% DU 02-JUN-2033	3,2%
CDP FINANCIAL 4.20% DU 02-DEC-2030	3,0%
NOUVELLE-ÉCOSSE 2.4% DU 01-DEC-2031	2,9%
NOUVELLE-ÉCOSSE 2.0% DU 01-SEP-2030	2,9%
% total des 10 principaux placements :	40,0%

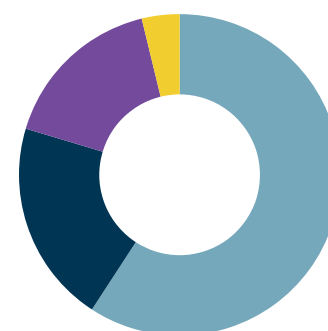
Répartition des placements (au 30 avril 2026)

Notation des obligations



- 34,1% AAA
- 29,2% AA
- 29,0% A
- 7,7% BBB

Type d'émetteur d'obligations



- 59,2% Provinces canadiennes
- 20,5% Sociétés canadiennes
- 16,6% Gouvernement du Canada
- 3,8% Municipalités canadiennes

Nombre total de placements : 93

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

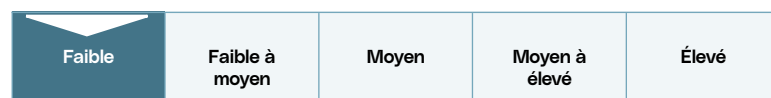
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Letko, Brousseau & Associés Inc. estime que la volatilité de ce fonds est faible.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans ce fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

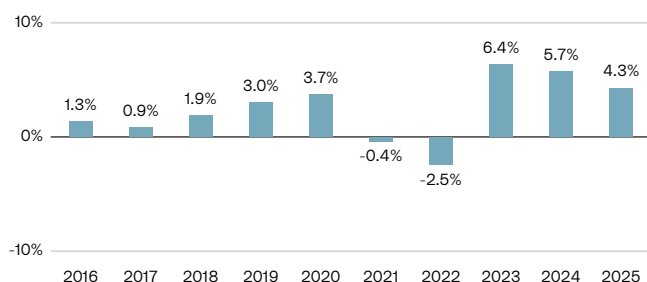
Quel a été le rendement du fonds?

Le fonds n'était pas un émetteur assujéti avant le 15 mai 2026. Les renseignements et données sur le rendement présentés ci-dessous englobent le rendement des parts de série I du fonds avant que celui-ci devienne un émetteur assujéti. Les frais des parts de série I du fonds auraient été plus élevés pendant cette période si le fonds avait été assujéti aux exigences réglementaires additionnelles applicables à un émetteur assujéti. Letko, Brousseau & Associés Inc., pour le compte du fonds, a obtenu une dispense qui autorise la communication de ces données sur le rendement passé des parts de série I du fonds.

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série I du fonds pour chacune des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	5,5%	31 décembre 2023	Votre placement aurait augmenté à 1 055 \$
Pire rendement	-2,1%	31 mars 2022	Votre placement aurait chuté à 979 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans les parts de série I du fonds il y a 10 ans posséderait aujourd'hui 1 269 \$. Cela correspond à un taux de rendement annuel composé de 2,4%.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs canadiens qui recherchent des revenus et qui :

- Peuvent tolérer un risque faible
- Ont l'intention de détenir l'investissement de moyen à long terme
- Ont l'intention de détenir les parts dans un régime enregistré, à l'exception d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont actuellement exigibles pour les parts de série I du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi, le cas échéant) et des frais d'exploitation du fonds.	0,05% *
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,00%
Frais du fonds	0,05% *

* Les renseignements sont fondés sur le RFG du fonds pour son dernier exercice financier complété, lorsque ses parts étaient offertes conformément à une dispense de l'obligation de prospectus. Le RFG du fonds pourrait augmenter étant donné l'offre de ses parts en vertu d'un prospectus simplifié.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,05% de sa valeur, ce qui correspond à 0,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable par Letko, Brosseau & Associés Inc. ou par le fonds en ce qui concerne les parts de série I du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Les parts de série I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui ont un compte à honoraires au cas par cas, au gré du gestionnaire, par l'entremise de courtiers dûment inscrits et autorisés qui n'exigent pas de frais d'acquisition. Le gestionnaire ne verse aucune commission aux courtiers à l'égard des parts de série I du fonds. Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de série I au niveau du fonds. Les porteurs de parts de série I paient directement au gestionnaire les frais de gestion convenus séparément.
Frais d'opérations à court terme	Vous serez assujéti à des frais correspondant à 2% de la valeur actuelle des parts de série I si vous les rachetez ou les échangez dans les 90 jours suivant leur achat (les « Frais d'opérations à court terme »). Les Frais d'opérations à court terme sont versés au fonds et non à nous.
Pénalité pour rachat important	Si vous avez été avisé que vous êtes un investisseur important en raison du fait que vous détenez ou contrôlez des parts du fonds représentant une valeur supérieure à 10% de la valeur liquidative du fonds (l'« Investisseur important »), et que vous souhaitez racheter ou échanger, au cours d'une période de 30 jours, des parts représentant, globalement, un montant égal ou supérieur à 10% de la valeur liquidative du fonds (un « Rachat important »), vous pourriez devoir payer des frais pouvant atteindre 1% de la valeur liquidative des titres rachetés ou échangés si vous ne fournissez pas l'avis écrit préalable requis en prévision de l'opération (la « Pénalité pour rachat important »). La Pénalité pour rachat important est versée au fonds et non à nous. Si un Rachat important est assujéti à la fois à une Pénalité pour rachat important et à des Frais d'opérations à court terme, seuls les Frais d'opérations à court terme s'appliqueront.
Frais de transaction liés à un rachat important	Nonobstant ce qui précède, les Investisseurs importants qui présentent des ordres de rachat constituant un Rachat important peuvent être assujétiés à des frais correspondant aux coûts de négociation réels engagés par le fonds relativement à ce Rachat important (les « Frais de transaction liés à un rachat important »), tels que déterminés par le gestionnaire, à sa seule discrétion, agissant dans le meilleur intérêt du fonds. Les Frais de transaction liés à un rachat important ne dépasseront pas 0,20% de la valeur liquidative des parts rachetées et seront versés au fonds et non à nous. Si le Rachat important est assujéti à la fois à des Frais de transaction liés à un rachat important et à des Frais d'opérations à court terme, seuls les Frais d'opérations à court terme s'appliqueront.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Letko, Brousseau & Associés Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Letko, Brousseau & Associés Inc.
1800 Avenue McGill College, Bureau 2510
Montréal (Québec) H3A 3J6

Téléphone sans frais : 1-800-307-8557

Courriel : info.fonds@lba.ca

Site web : www.lba.ca/fr/fonds-mutuels/

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse : www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.